

# Le Parc Naturel Régional du Pays de l'Eau d'Heure

Conférence de presse du 31 janvier 2012  
Salle la Silène à Silenrieux





## **Les Amis de la terre du pays de l'Eau d'Heure**



## Avec le soutien :

- des apiculteurs : ASBL « Mellifica », André Dropsy, Hubert Guerriat, Michel Jonniaux, M. Coppin, Bruno Van Wilder, Jean Lechat et Philippe Marlier
- des gîtes ruraux : le Fenil, le Monplaisir, le Tilleul, le Trieu du loup, Alineva, la ferme Paris, entre bois et rivières, au pont de pierre, la ferme à Erpion, ASBL Saxifrage, la Bergerie, la maison de Fidoline, la ferme de Mamensart, la ferme du Four à Verre, la ferme de Chonrieu, la Parenthèse, la Louperie, ASBL Confluences, le St Hubert, au cabaret des oiseaux, la Taille à Genettes, les vieilles briques, la Sautizelle
- des campings : la Besace, les Fresnes, les Genets, le chant des oiseaux, la Couturelle,
- des producteurs locaux : la pisciculture Clip, la brasserie de Silenrieux, El cinse à bédots, la ferme du Montaval, le boucanier, la ferme du Tilleul, le clos du bouc hardy, Benoit D'hallouin, la ferme de Bellevue, le verger de Castillon, Yves Clarat (lait bio), les glaces de Terniaux, la ferme du moulin, la fromagerie du Troupeau, la ferme des Queuwys, ferme d'Après l'Vallée, tendresse et gourmandise, la jardinerie de l'Eau d'Heure,
- des centres équestres : la petite Camargue, le poney club de Froidchapelle, le Dakota ranch
- des associations : le cercle des naturalistes des lacs de l'Eau d'Heure, 'ASBL les Gais Lurons, le comité de jumelage Silenrieux-Recey, l'école de pêche de Walcourt, classe action nature, la section Magnolia de Boussu
- l'hôtel : l'escapade gourmande



Vous présentent le projet de:

**Parc Naturel Régional du  
Pays de l'Eau d'Heure  
sur les communes de  
Walcourt, Froidchapelle  
et Cerfontaine**



## 1ère partie : Le décret de la RW

- Définition
- Missions
- Procédure et étapes
- Gestion et pouvoir de décision
- Moyens financiers



## 2ème partie : les potentialités d'un parc naturel régional

- Création d'une identité régionale forte
- Mise en valeur de l'environnement
- Développement économique local
- Promotion de la culture et du patrimoine bâti
- Conclusion



## 1ère partie : le décret de la RW

- Définition d'un parc naturel régional
- Article 1er. du décret de la Région Wallonne :

Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique (paysages remarquables et biodiversités importantes), soumis conformément au présent décret à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.



## La vision de la fédération des parcs de Wallonie

- L'originalité d'un parc est de fédérer au sein d'au moins 2 ou plusieurs communes des valeurs identitaires et une vision partagée du devenir de son territoire.
- Il met aussi en avant des valeurs déterminées à porter ensemble un projet de développement permettant à ses habitants de continuer à y vivre, travailler et se ressourcer tout en préservant leur patrimoine naturel et leurs paysages



## Les missions

- Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Définir et orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable
- Assurer le développement économique, social et culturel local ainsi que l'amélioration de la qualité de la vie
- Expérimenter de nouveaux modes de gestion de l'espace rural
- Organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Rechercher la collaboration transfrontalière et entre les parcs naturels



## Les étapes de la procédure

- Les communes intéressés s'associent et forment un Pouvoir Organisateur (PO)
- Le Pouvoir Organisateur institue un comité d'étude qui fera un rapport sur la faisabilité du projet : identification des potentialités et des ressources présentes ou accessibles, mise en place de partenariats (Centres Culturels, Maisons et Offices du Tourisme, syndicats d'initiatives, associations de terrain...), détermination des objectifs, missions...
- Le PO remet le projet de création du parc aux communes
- Si les communes donnent un avis positif, la candidature est introduite auprès de la Région Wallonne.
- Après avis favorable de la RW, le processus de création et de réalisation se met en route



# La gestion et le pouvoir de décision

- Une commission de gestion du parc est mise sur pied sous forme d'ASBL et sera composée de :
  - moitié de membres désignés par les communes
  - moitié d'associations diverses : environnement, social, économie, tourisme, agriculture...
- Les responsables politiques des entités concernées et les conseils communaux gardent la tutelle sur toutes les décisions de la commission de gestion du parc



## Les moyens financiers

- Le gouvernement wallon alloue à la commission de gestion des subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement (actuellement, subvention annuelle de 110.000 euros + 20% de part communale) et d'investissement (actuellement, subvention « one shot » de 250.000 euros pour la maison du parc + 20% de part communale)
- D'autres subventions possibles de la région wallonne :
  - une subvention de 15.000 euros pour des projets de conservation de la nature (sans intervention communale)
  - une subvention de 40.000 euros supplémentaire pour des projets de conservation de la nature au sens large
  - projet de subvention provenant de l'aménagement du territoire en cours
  - projet de subvention d'eco-tourisme en cours
- Possibilités de subventions européennes suivant les projets



## 2ème partie : les potentialités d'un parc naturel régional

- Création d'une identité régionale forte
- Mise en valeur de l'environnement
- Développement économique local
- Promotion de la culture et du patrimoine bâti
- Conclusion



## La création d'une identité régionale forte

- Sentiment d'appartenance territoriale renforcé
- Synergies entre les différentes activités qui se partagent le territoire (agriculture, commerces, tourisme...)
- Meilleure connaissance des potentialités régionales : patrimoines naturel et bâti, savoir-faire...
- Diffusion d'une image régionale commune
- Attractivité du territoire aux yeux de l'extérieur



## La mise en valeur de notre environnement: Valorisation de la biodiversité et des valeurs paysagères

- Identifier, préserver et valoriser les sites naturels et les paysages remarquables,
- Formation-éducation aux valeurs paysagères et de la biodiversité, observatoire des paysages du territoire, élaboration d'une charte des paysages,...
- Protéger et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel (faune et flore) : sensibilisation des habitants et/ou touristes en améliorant et en diffusant la connaissance de ce patrimoine,
- Soutenir et coordonner les actions des associations sur le terrain...
- Préserver et valoriser le patrimoine géologique




## La mise en valeur de notre environnement: La gestion de l'eau

- Collaborer avec le contrat rivière Sambre et affluents
- Contribuer à l'amélioration de la gestion des risques d'inondation
- Soutenir l'amélioration de la qualité des eaux et la gestion de la ressource (par un soutien aux différentes politiques d'épuration des eaux)
- Concilier les activités touristiques liées à l'eau dans le respect de la qualité de celle-ci



## La mise en valeur de notre environnement: L'énergie

- Encourager les économies d'énergie (particuliers, communes et entreprises)
- Promouvoir l'utilisation des ressources locales renouvelables au niveau énergétique (eau, air, géothermie, biomasse, ....)



## La mise en valeur de notre environnement: La lutte contre les nuisances

- Soutenir les initiatives novatrices au niveau des déchets
- Informer, former et sensibiliser la population au niveau des pollutions diverses
- Prévenir les risques de pollutions olfactives, sonores, visuelles, inodores, etc...



# La mise sur pied d'un développement économique local: L'agriculture

## **Maintenir et développer une agriculture diversifiée économiquement viable et écologiquement responsable**

- Soutenir la valorisation des produits agricoles locaux (labellisation,...)
- Mettre sur pied des services de relais pour valoriser ces produits locaux (coopérative,...)
- Favoriser la diversification agricole (développement de nouveau créneau, ....)
- Participer au maintien et au renouvellement des exploitations par le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement (agriculture biologique ou du terroir)
- Développer une image positive de l'agriculture auprès de la population non agricole



# La mise sur pied d'un développement économique local: L'exploitation forestière

## **Favoriser une forêt de qualité aux fonctions multiples**

- Aider à l'optimisation de la gestion de l'espace et à la valorisation de toutes les fonctions de la forêt (écologique, économique, socio-culturel et paysagère)
- Dynamiser la filière-bois (innovations et valorisations de notre potentiel bois)
- Soutenir l'amélioration de l'exploitation forestière par des nouvelles techniques respectueuses de l'environnement



## La mise sur pied d'un développement économique local: La chasse et la pêche

### **Conserver les pratiques traditionnelles de la chasse et de la pêche**

- Induire une gestion cynégétique et piscicole réfléchie dans le respect d'un équilibre de notre écosystème
- Favoriser les activités piscicoles



## La mise sur pied d'un développement économique local: Le tourisme

### **Développer un tourisme vert durable et maîtrisé**

- Favoriser les activités de découverte des patrimoines naturels et culturels
- Veiller à l'intégration des pôles touristiques dans notre environnement rural et paysager (gîtes, hôtels, activités sportives, ....)
- Promouvoir une image commune du territoire



## La mise sur pied d'un développement économique local: L'artisanat, le commerce et l'industrie locale

- Favoriser les activités artisanales diversifiées et soutenir les producteurs locaux
- Mettre sur pied des services de relais (marché, circuits commerciaux courts,...)
- Promouvoir les commerces locaux
- Aider les entreprises à s'installer dans le respect de l'environnement naturel, paysager et humain (création d'éco-zonings, de zone artisanale, ...)
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement des entreprises



## La promotion de la culture et du patrimoine bâti :

### La promotion de la culture

- Encourager les échanges culturels
- Soutenir la création artistique (musique, théâtre, peinture, etc...)
- Promouvoir le folklore local
- Collaborer avec le milieu associatif
- Aider pour des projets innovateurs : eco-musée régional, activités artistiques publiques, ...



## La promotion de la culture et du patrimoine bâti :

### La préservation du patrimoine bâti


- Valoriser le patrimoine culturel bâti
- Encourager la protection des éléments remarquables du patrimoine bâti
- Encourager un urbanisme cohérent dans le respect de notre environnement naturel, paysager et rural
- Aider à la mise sur pied de projets innovateurs tels que éco-quartiers et/ou éco-lotissements
- Promouvoir et valoriser un urbanisme respectant les caractéristiques villageoises locales



## **Conclusion :**

La création d'un parc, c'est le renforcement d'une dynamique régionale

La réalisation d'un parc naturel régional dans l'optique d'un développement intégré entre tous les acteurs locaux et autocentré sur les ressources humaines et naturelles locales sera bénéfique pour le dynamisme de notre région tant au niveau économique, écologique, social et culturel.



Une synergie entre les différents acteurs au sein d'un parc permettra de mieux coordonner l'avenir de notre région et de mettre en valeur nos richesses.:

- Le tourisme et le secteur horeca,
- L'agriculture, la sylviculture, la pisciculture et les produits du terroir,
- Les ressources locales (eau, bois, énergie,...)
- Les commerces et artisans,
- Le patrimoine culturel et le folklore,
- Le patrimoine naturel et sa biodiversité.



**Les Amis de la terre**  
du pays de l'Eau d'Heure

## La création d'un comité de promotion du parc naturel régional

Nous mettons sur pied un comité de promotion du parc naturel régional du pays de l'Eau d'Heure et nous invitons d'autres associations ou personnes actives au niveau économique, social ou culturel dans la région à nous rejoindre.

### **Les premières actions du comité**

- Invitation à tous les candidats pour les élections communales à défendre le projet du parc (rencontre avec nos responsables politiques)
- Réalisation d'une affichette à placer dans les lieux publics, sur les voitures et sur les fenêtres des maisons
- Diffusion d'une pétition



**Les Amis de la terre**  
du pays de l'Eau d'Heure

**MERCI !**

**QUESTIONS**

